

# Sur l'intention de jeûner

## Avoir l'intention de jeûner Ramadhan

### Question :

Comment une personne fait-elle l'intention de jeûner Ramadhan ?  
La simple connaissance du début de Ramadhan est-elle suffisante pour jeûner le reste des jours ?

### Réponse :

L'intention prend la forme d'une détermination et d'une résolution à jeûner et il est impérieux de déterminer l'intention à jeûner Ramadhan durant la nuit et ce chaque nuit. Et tout le succès est en Allah et que les prières et les salutations soient sur notre prophète Muhammad (*salallahu 'alayhi wa salam*) et sa famille et ses compagnons.

*Fatawa Ramadhan* -volume 1, p.162, *Fatwa* n°94;  
*Fatawa Al-Lajnah Ad-Da'ima lil-Buhuth Al-'Ilmiya wal-Ifta.* - *Fatwa* n°11455

## Jeûner sans en faire l'intention en commençant à jeûner

### Question :

Parfois je jeûne sans faire l'intention en commençant le jeûne. Renouveler l'intention chaque jour est-il une condition pour jeûner ou est-ce qu'il est suffisant de faire une intention au début du mois ?

### Réponse :

Le jeûne et d'autres actes d'adoration sont parmi les actes qui doivent être précédés par l'intention. Le prophète (*salallahu 'alayhi wa salam*) a dit :

« *En vérité les actions ne valent que par leurs intentions et pour chacun est ce qu'il a eu comme intention.* ».

Et dans une autre narration :

« *Il n'y a d'acte qu'avec l'intention.* »

Ainsi, pour le jeûne de Ramadhan, il est obligatoire de faire l'intention pendant la nuit un peu avant l'arrivée du *Fajr* du jour que l'on veut jeûner. Le lever du musulman dans la dernière partie de la nuit et le repas du *sahur* sont une indication de la présence de l'intention. Il n'est pas exigé de prononcer l'intention par la langue en disant : "j'ai l'intention de jeûner".

C'est une innovation et cela n'est pas permis. L'intention de jeûner Ramadhan doit être faite chaque jour (pour le jour suivant de jeûne) parce que chaque jour est un acte d'adoration séparé exigeant son intention.

Donc l'intention de jeûner doit être faite dans le coeur chaque jour pendant la nuit. Si quelqu'un fait l'intention pendant la nuit, dort et ne se réveille qu'après l'arrivée du *Fajr*, son jeûne est valable en raison de la présence de l'intention de la nuit.

Shaykh Ibn Fawzan

*Fatawa Ramadhan* - volume 1, p.162, *Fatwa* n°95;

*Al-Muntaqa min Fatawa Shaykh Salih Ibn Fawzan* - Volume 1, p.33

## **Une intention ferme de rompre le jeûne sans manger ou boire**

### **Question :**

Une intention ferme de rompre le jeûne sans en réalité manger ou boire rompt-elle le jeûne ?

### **Réponse :**

De ce qui est connu, est que le jeûne est une combinaison entre l'intention et le délaissement de toutes les choses qui annulent le jeûne.

L'intention du jeûneur, est de se rapprocher d'Allah en laissant toutes les choses qui annuleront son jeûne.

Ainsi, si une personne a pris une décision ferme de rompre son jeûne, le jeûne est rompu. Cependant, si c'est le mois de Ramadhan, il lui est obligatoire de s'abstenir de manger jusqu'au coucher du soleil. Ceci parce que quiconque rompt le jeûne de Ramadhan sans une raison valable, doit s'abstenir de manger ce jour et il doit aussi compenser ce jour (en jeûnant ce qu'il a manqué, une fois que Ramadhan est passé).

Cependant, s'il n'est pas ferme dans sa décision et hésite, alors les savants ont divergé sur cela. Parmi eux, certains ont dit que le jeûne est annulé parce que l'hésitation est en contradiction avec la décision ferme. Et d'autres ont dit que le jeûne est toujours valable parce que l'état original est la présence d'une intention de jeûner, jusqu'à ce qu'une décision ferme ne soit prise pour le rompre et l'annuler.

Shaykh Ibn ' Uthaymin

*Fatawa Ramadhan* - volume 1, p.165, *Fatwa* n°98;

*Fatawa Shaykh Ibn ' Uthaymin* - volume 1, p.474-475

## La place de l'intention est dans le coeur

### **Question** :

Quel est le jugement sur la prononciation de l'intention, comme quand certaines personnes font l'intention de jeûner (en disant); "ô Allah, j'ai fait l'intention de jeûner " ?

### **Réponse** :

La place de l'intention est dans le coeur et il n'est pas permis de la prononcer pour la prière, ou le jeûne, ou les ablutions ou autre que cela.

Shaykh Ibn Jibrin

*Fatawa Ramadhan* - volume 1, p.173, *Fatwa* n°111;

*Fatawa As-Siyam libni Jibrin* – p.39

Fatawas tirées du site fatwa-online.com

Traduit par les salafis de l'Est

### **Question** :

Est-ce qu'il est nécessaire de renouveler tous les jours l'intention de jeûner pendant le mois de Ramadhan ou est-ce qu'une seule intention suffit?

### **Réponse** :

Une seule intention au début du mois du Ramadhan suffit en ce sens qu'il était dans l'intention de celui qui jeûne, au début du mois, de jeuner tout le mois même s'il ne formule pas son intention au jour le jour. Par contre, s'il arrête son jeûne pendant le mois du Ramadhan en raison d'un voyage, d'une maladie ou toute autre raison valable, il lui est obligatoire de renouveler son intention car il l'a arrêtée en délaissant le jeûne pour un voyage, une maladie ou toute autre raison valable.

Source : Fatawi arkan al islam (Chapître : Fatawi As-Syaam, question 408, page 466)

Auteur : Cheikh Mohammad Ibn salih al 'outhaymine, rahimahou Allah

Traduit par Abu Abdillah

Publié par Sounna.com